

Contribution Culture à la Stratégie nationale française de l'économie sociale et solidaire (SNFESS)

Par l'UFISC – Union fédérale d'intervention des structures culturelles

Juillet 2025

20 mesures pour une revitalisation culturelle sociale et solidaire

La stratégie nationale pour l'économie sociale et solidaire doit permettre de développer un plan ambitieux de soutien et d'investissement pour une revitalisation culturelle sociale et solidaire à travers un processus de dialogue et de coconstruction rassemblant citoyennes et citoyens, actrices et acteurs de l'ESS, Etat et collectivités territoriales.

Nous préconisons des mesures simples et directes pour une nouvelle dynamique culturelle, sociale et solidaire :

- **des politiques plus transversales et plus souples** qui organisent une relation de confiance avec les actrices et acteurs artistiques et culturels, et qui soutiennent la diversité des initiatives citoyennes,
- **des appuis et accompagnements à l'emploi** qui permettent de sécuriser le fonctionnement des structures et de prendre pleinement en considération les plus fragiles, d'autant plus dans le contexte de crise,
- **des politiques d'avenir qui accompagnent des démarches de transition** ancrées dans le développement des coopérations, des droits culturels et humains, de l'égalité entre toutes et tous, de l'écologie,
- **des espaces de dialogue et de coconstruction** ainsi que la mise en œuvre de politiques renouvelées.

Nos 20 préconisations

1. Intégrer pleinement sur l'ensemble des territoires les structures de l'économie sociale et solidaire aux politiques culturelles du ministère de la culture (tel le programme « Mieux produire, mieux diffuser », l'investissement public etc.). Soutenir durablement les lieux associatifs, les équipes artistiques, les radios et médias, etc. engagées dans des dynamiques citoyennes.
2. Recréer un programme dédié à l'ESS culturelle au sein du ministère de la culture, levier crucial au développement de ces initiatives.
3. Renforcer durablement l'engagement des collectivités territoriales et consolider le pacte de confiance entre elles et avec l'écosystème culturel, en s'appuyant sur des compétences culturelles partagées et un cadre de coopération et de coconstruction, afin de soutenir un plan de revitalisation culturelle porté par le tissu associatif et citoyen.

4. Faciliter l'accès aux fonds européens en intégrant pleinement la dimension culturelle de l'ESS dans les déclinaisons régionales des fonds structurels (FEDER, FSE+, FEADER, etc.) et en développant des mécanismes d'appui aux petites structures en terme de trésorerie et de mise en place de consortium.
5. Favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sortir les associations du cadre concurrentiel, et sécuriser la subvention comme outil principal de financement afin d'éviter que la culture non lucrative ne soit reléguée à la périphérie des politiques publiques. Rehausser la sécurisation juridique de la circulaire Valls dans la loi.
6. Renforcer la notion de services d'intérêt général et notamment d'activités non économiques (au sens européen) des organisations à buts non lucratifs afin de garantir leur éligibilité aux subventions.
7. Améliorer la gestion des associations, notamment en favorisant les avances de trésorerie et des excédents significatifs pouvant être affectés la constitution de fonds propres et aux obligations employeurs des associations.
8. Abroger le Contrat d'Engagement Républicain (CER), outil de contrôle disproportionné, contraire à l'esprit des libertés associatives et artistiques.
9. Soutenir le lancement en 2026 d'une enquête nationale sur les atteintes aux libertés dans le champ culturel de l'ESS, afin de documenter les phénomènes d'autocensure, de déprogrammation et de retrait de soutien public.
10. Renforcer les observatoires des libertés de création et des libertés associatives, en soutenant leur fonctionnement, leur indépendance et leur rôle d'alerte.
11. Accompagner les structures culturelles confrontées à des remises en question de leurs programmations ou de leur financement, en développant des outils de médiation, de formation et de veille juridique dans les réseaux culturels de l'ESS.
12. Soutenir l'emploi et consolider les structures culturelles de l'ESS par des dispositifs d'appui à l'emploi culturel adapté.
13. Soutenir l'emploi des jeunes dans les structures culturelles de l'ESS.
14. Renforcer les réseaux et dispositifs d'accompagnement des structures culturelles de l'ESS.
15. Mettre en place un Fonds coconstruit pour la coopération culturelle dédié à l'ESS afin de développer l'ingénierie à la coopération et renforcer les coopérations (groupements d'employeurs, CAE, SCIC, collectifs artistiques, projets culturels de territoire, réseaux locaux etc.).
16. Développer des mécanismes de solidarité financière.
17. Soutenir l'expérimentation et essaimer les innovations culturelles, sociales, écologiques et technologiques.
18. Mieux adapter les politiques publiques en prenant en compte les apports et spécificités culturelles (tiers-lieux, ruralité, aménagement urbain, politique de la ville...).
19. Inscrire pleinement l'ESS dans les stratégies politiques et publiques relevant de la culture aux niveaux européen, national et régional (schémas régionaux notamment).
20. Développer les processus et espaces de coconstruction de l'intérêt général aux niveaux national et territorial (schémas d'orientation, projets culturels de territoire etc.) pour permettre le dialogue et la concertation entre Etat, collectivités territoriales, écosystème culturel de l'ESS, citoyennes et citoyens.

Introduction

Une transformation d'abord culturelle

Dans un contexte marqué par une succession de crises — écologique, sociale, économique, démocratique — les défis du XXI^e siècle appellent à repenser en profondeur nos modes de vie, nos manières de vivre ensemble, et nos relations au vivant. Face à ces bouleversements systémiques, une conviction émerge avec force : **les transformations à venir seront d'abord culturelles.**

Construire demain nécessite de mobiliser les imaginaires collectifs, de redonner place à la création, à la diversité des récits, aux expressions multiples des personnes et des groupes. La culture n'est pas un simple secteur d'activité : elle est un levier de transformation, un espace de projection, un lieu de construction du sens et de la relation. Elle joue un rôle fondamental dans la fabrique du commun, dans l'émancipation des individus, dans la revitalisation de nos démocraties locales et globales.

L'art et la culture sont au cœur de nos libertés pour faire humanité et société :

- Parce que la participation à la vie culturelle de toutes et de tous est un enjeu crucial pour faire vivre les imaginaires, les expressions, les rencontres, le lien social,
- Parce que la culture, comme l'éducation ou la santé, est au service de l'humain et du vivant, là où les liens priment sur les biens, là où la diversité permet le singulier comme le commun,
- Parce que les pratiques artistiques et culturelles, au cœur de la cité, ouvrent les cœurs et les cerveaux, transforment le monde, tissent les liens, génèrent de la pensée, du politique et de la solidarité,
- Parce qu'il y a un besoin urgent de faire vivre les principes d'intérêt général fondés sur la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux, qui nous rassemblent.

Un champ culturel citoyen qui maille le territoire

Les pratiques culturelles et artistiques font partie intégrante de la citoyenneté et constituent de puissants facteurs d'émancipation. Fer de lance de cette dynamique, **plus de 40.000 structures culturelles citoyennes employeuses forment un tissu dense, vivant, innovant** : collectifs d'artistes, lieux de fabrique, radios associatives, festivals, écoles de pratiques, salles de spectacle, coopératives de production, labels indépendants... Porteuses de pratiques solidaires, inclusives et territorialisées, elles expérimentent des modèles économiques hybrides et proposent des réponses concrètes aux enjeux de lien social et d'exercice des droits culturels. Elles sont un moyen pour les professionnels de s'entraider et coopérer pour assurer la participation et la contribution effective à la vie culturelle, la diversité des initiatives et le développement d'une large variété de démarches artistiques. Ces structures sont ainsi largement à la source du dynamisme de la vie culturelle en France.

Regroupant 16 organisations professionnelles du champ artistique et culturel, l'UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles – est engagée depuis plus de vingt ans pour le développement de la diversité culturelle, de l'économie solidaire et des initiatives citoyennes. Elle œuvre, en lien avec de multiples partenaires, à accompagner les pratiques de la pluralité des structures artistiques et culturelles sur l'ensemble des territoires et à coconstruire les structurations professionnelles et les politiques publiques pour la culture.

Les structures que nous réunissons sont représentatives de ces plus de 40 000 acteur-ice-s qui agissent au quotidien pour la participation de tou-te-s à la vie artistique et culturelle, dans :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| • les arts visuels | • le numérique |
| • les arts de la rue | • le livre |
| • le théâtre | • les radios |
| • les arts plastiques | • les médias citoyens |
| • la musique | • l'audiovisuel, |
| • la marionnette | • et bien d'autres domaines. |
| • le cirque | |
| • le conte | |

Elles emploient **plus de 300.000 salarié-es, travaillent avec plus de 50 000 indépendant-es**, réunissent un budget de plus de 7 milliards d'euros par an. Elles sont des milliers d'actrices et d'acteurs artistiques et culturels, structures citoyennes, associations, coopératives, sociétés à finalité sociale, représentatives d'un tissu culturel de l'ESS qui compose majoritairement le secteur et maille notre pays.

Une reconnaissance et un soutien nécessaire pour une culture de la diversité et de la solidarité

Mais ce champ culturel citoyen à buts autres que lucratifs, pourtant indispensable à la vitalité démocratique et artistique de la France et de ses territoires, reste largement invisibilisé. Il est sous-représenté dans les politiques publiques, ignoré dans les instances décisionnaires, disqualifié dans sa fonction critique.

Plus encore, **il est aujourd'hui confronté à une double crise majeure, austéritaire et réactionnaire, qui impacte plus largement l'ensemble du champ associatif et de l'ESS** : la solidarité internationale, l'éducation populaire, le social, la santé, le sport, les droits des femmes, l'insertion par l'activité, l'environnement et bien d'autres champs encore...

Partout, **les coupes budgétaires se multiplient et ébranlent le tissu artistique et culturel de proximité et ses milliers d'initiatives privées citoyennes sur les territoires.** La programmation financière faite par le gouvernement pour 2025 taille largement dans le budget du ministère de la Culture. L'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle, garantes de la participation de toutes et tous à la vie culturelle, sont les premières touchées. L'année 2026 s'annonce encore plus catastrophique, Bercy contraignant à considérer 2025 comme un plafond et à diminuer tous les budgets ministériels.

Sur les territoires, les perspectives budgétaires, qu'elles soient la conséquence de choix politiques déterminés ou de baisses de dotations subies, sont tout aussi désastreuses. Une large majorité de régions affiche un budget culture en baisse. Par dizaines, des départements font état de diminutions plus ou moins drastiques de leurs crédits culture, à l'instar de nombreuses villes et intercommunalités.

Par effet domino, les structures les plus fragiles sont les plus touchées. La situation constitue un véritable plan social à bas bruit, qui amenuise la capacité de mise en œuvre des droits culturels des personnes. Les coupes, tout aussi violentes dans bien d'autres domaines, sont couplées à des menaces croissantes contre la démocratie et les droits humains fondamentaux. Les atteintes aux libertés associatives et de création, pourtant essentielles, se multiplient.

Rassemblées au sein de la MCAC – Mobilisation et coopération Art et Culture – coordonnée par l'UFISC, plus de 80 organisations dessinent un espace collectif pour s'informer et réfléchir ensemble, organiser une veille et des appuis aux structures, anticiper et élaborer des solidarités.

Alors que les repères sont bouleversés et que les défis existentiels obligent à revoir nos modes de vie et à approfondir notre démocratie, les initiatives citoyennes, forces de transformation et de pouvoir d'agir, sont fortement précarisées alors qu'elles devraient être pleinement reconnues, soutenues, et accompagnées comme un pilier central d'une culture de la diversité et de la solidarité.

Un plan pour une revitalisation culturelle sociale et solidaire !

Il nous faut inscrire dans la stratégie nationale de l'ESS un plan ambitieux de soutien et d'investissement pour une revitalisation culturelle sociale et solidaire à travers un processus de dialogue et de coconstruction rassemblant citoyennes et citoyens, actrices et acteurs de l'ESS, Etat et collectivités territoriales.

Nous proposons des mesures pour une nouvelle dynamique culturelle, sociale et solidaire :

- **des politiques plus transversales et plus souples** qui organisent une relation de confiance avec les acteur-ice-s artistiques et culturel-le-s, et qui soutiennent la diversité des initiatives citoyennes,
- **des appuis et accompagnements à l'emploi** qui permettent le fonctionnement des structures et de prendre pleinement en considération les plus fragiles, d'autant plus dans ce contexte de crise,
- **des politiques d'avenir qui accompagnent des démarches de transition** ancrées dans le développement des coopérations, des droits culturels et humains, de l'égalité entre toutes et tous, de l'écologie,
- **des espaces de dialogue et de coconstruction** ainsi que la mise en œuvre de politiques renouvelées.

1. Une politique de la diversité culturelle

Le champ artistique et culturel citoyen est fort de plus de 360 000 associations et initiatives citoyennes, dont plus de 40 000 employeuses. Toutefois, touchées par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, la crise sanitaire, la financiarisation et la marchandisation et aujourd'hui le désengagement des financements publics, l'écosystème culturel citoyen menace de se déliter.

Les inégalités entre structures et entre territoires s'étendent, les liens sociaux et culturels sont menacés. Les effets en cascade induits par l'interdépendance entre les actrices et les acteurs vont bouleverser durablement cet écosystème, avec le risque de voir disparaître des milliers de structures.

Les conséquences sur les territoires doivent être anticipées ! Nous pouvons agir pour prévenir cette destruction dramatique tant en ce qui concerne les relations culturelles et éducatives (champ social, scolaire, santé...) que les relations socio-économiques territoriales (prestataires, tourisme, hôtellerie/restauration...). L'équité de traitement des initiatives, des territoires et des populations doit être garantie par l'Etat, un des risques étant celui d'une concentration des soutiens sur les établissements les plus imposants et sur les grands centres urbains.

1.1 Soutenir la diversité culturelle par la pérennisation et la diversification des financements

Une dynamique culturelle est à relancer en prise avec la diversité des territoires et de la population en pérennisant et diversifiant le financement des organisations culturelles de l'ESS

Nos préconisations

- Intégrer pleinement sur l'ensemble des territoires les structures de l'économie sociale et solidaire aux politiques culturelles du ministère de la culture (tel le programme « Mieux produire, mieux diffuser », l'investissement public etc.). Soutenir durablement les lieux associatifs, les équipes artistiques, les radios et médias, etc. engagées dans des dynamiques citoyennes.
- Recréer un programme dédié à l'ESS culturelle au sein du ministère, levier crucial au développement de ces initiatives.
- Renforcer durablement l'engagement des collectivités territoriales et consolider le pacte de confiance entre elles et avec l'écosystème culturel, en s'appuyant sur des compétences culturelles partagées et un cadre de coopération et de coconstruction, afin de soutenir un plan de revitalisation culturelle porté par le tissu associatif et citoyen.
- Faciliter l'accès aux fonds européens en intégrant pleinement la dimension culturelle de l'ESS dans les déclinaisons régionales des fonds structurels (FEDER, FSE+, FEADER, etc.) et en développant des mécanismes d'appui aux petites structures en terme de trésorerie et de mise en place de consortium.

1.2 Renouveler des relations de contractualisation par la subvention, dans la durée et la confiance partenariale

Face à l'uniformisation croissante et à la marchandisation des activités culturelles, il est urgent de soutenir, dans la durée, les initiatives ancrées dans les droits culturels et la participation citoyenne. Les associations culturelles sont de plus en plus renvoyées à des logiques de prestation, soumises à la concurrence via appels à projets ou marchés publics, dépendantes de financements instables et soumis à des critères managériaux inadaptés, qui fragilisent les processus qu'elles développent dans la durée.

En effet, la vitalité culturelle d'un territoire ne saurait être réduite à des indicateurs de fréquentation, à des appels d'offres concurrentiels, ou à des événementiels calibrés pour répondre aux injonctions de rentabilité ou de visibilité. Elle se construit dans la durée, dans l'invisible des liens tissés, dans la persistance des engagements, dans la confiance accordée aux dynamiques et participations locales. La politique publique doit reconnaître ces initiatives citoyennes comme espaces publics d'expression, lieux d'engagement citoyen et de transformation sociale.

Nos préconisations

Cela nécessite un changement de cap :

- Favoriser les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sortir les associations du cadre concurrentiel, et sécuriser la subvention comme outil principal de financement afin d'éviter que la culture non lucrative ne soit reléguée à la périphérie des politiques publiques. Rehausser la sécurisation juridique de la circulaire Valls dans la loi.
- Renforcer la notion de services d'intérêt général et notamment d'activités non économiques (au sens européen) des organisations à buts non lucratifs afin de garantir leur éligibilité aux subventions.
- Améliorer la gestion des associations, notamment en favorisant les avances de trésorerie et des excédents significatifs pouvant être affectés à la constitution de fonds propres et aux obligations employeurs des associations. Un taux de 10 à 20 % de la subvention pourrait ainsi être alloué au renforcement structurel des associations, condition indispensable à la bonne tenue de leurs obligations d'employeurs et de leur pérennité.

1.3 Garantir les libertés de création et les libertés associatives

La liberté de créer, de s'exprimer, de s'organiser collectivement : ces fondements de toute vie démocratique sont aujourd'hui fragilisés. Garantir les libertés artistiques et associatives, c'est protéger la possibilité même d'un espace démocratique vivant, critique et pluraliste. Les attaques contre les libertés artistiques se multiplient, ce dont témoigne le récent plan pour défendre la liberté de création mise en place par la ministre de la culture. Parallèlement, les libertés associatives sont mises sous pression, au travers d'injonctions croissantes à la "neutralité", de procédures de retrait de financements, parfois sous couvert du contrat d'engagement républicain (CER). Les structures culturelles, souvent en première ligne, se retrouvent isolées, contraintes à l'auto-censure, ou démunies face à des injonctions floues et parfois arbitraires. Il devient essentiel d'accompagner ces acteurs, d'écouter les remontées du terrain, et de renforcer les solidarités entre organisations.

Nos préconisations

Afin de garantir ces libertés fondamentales, nous formulons les préconisations suivantes :

- Abroger le Contrat d'Engagement Républicain (CER), outil de pression disproportionné, contraire à l'esprit des libertés associatives et artistiques.
- Soutenir le lancement en 2026 d'une enquête nationale sur les atteintes aux libertés dans le champ culturel, afin de documenter les phénomènes d'auto-censure, de déprogrammation et de retrait de soutien public.
- Renforcer les observatoires des libertés de création et des libertés associatives, en soutenant leur fonctionnement, leur indépendance et leur rôle d'alerte.
- Accompagner les structures culturelles confrontées à des remises en question de leurs programmations ou de leur financement, en développant des outils de médiation, de formation et de veille juridique dans les réseaux culturels de l'ESS.

2. Un pacte pour l'emploi culturel

Aujourd'hui, nous sonnons l'alerte d'un plan social invisible et généralisé.

En effet, les 40 000 structures qui emploient plus de 300 000 salarié-es, et génèrent de nombreux emplois indirects, le plus souvent ancrés dans les territoires, sont les plus touchées par la crise budgétaire qui s'installe. Dans un contexte d'inflation et de restrictions des financements publics, ces structures culturelles, à 90% des très petites entreprises (TPE) de l'économie sociale et solidaire, font face à une crise inédite et profonde. Or elles consacrent près des deux tiers de leur budget à l'emploi et n'ont que peu de marges de manœuvre. Toutes les enquêtes réalisées montrent les risques directs sur l'emploi.

De plus, cet écosystème vit d'interdépendances, maillage serré de structures et d'indépendant-es, qui induit des effets domino dramatiques aux conséquences durables sur la vie artistique et culturelle, l'emploi local et le développement économique dans les bassins de vie.

Nos préconisations

- **Soutenir l'emploi et consolider les TPE par des dispositifs d'appui à l'emploi culture adapté**
 - Le maintien des fonds à hauteur de 2024 et 2025 et évolution des dispositions du programme spécifique d'appui à l'emploi dans le spectacle (Fonpeps) pour le soutien des TPE de l'ESS.
 - L'ouverture de 500 postes FONJEP culture et consolidation des postes dans les petites associations culturelles de façon transversale.
- **Soutenir l'emploi des jeunes** en favorisant notamment l'embauche par les TPE culturelles des jeunes en alternance et en CDD et CDI et informant mieux les TPE culturelles sur les dispositifs d'appui.
- **Renforcer les réseaux et dispositifs d'accompagnement des TPE artistiques et culturelles de l'ESS :**
Le Pacte pour l'emploi doit contenir un volet d'accompagnement des TPE culturelles de l'ESS renforcé.
 - **Renforcer la cellule de veille mise en place par la ministre de l'ESS** pour faire face aux urgences et accompagner les entreprises, en **mobilisant les dispositifs existants** et en particulier le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)**, qui doit bénéficier de moyens accrus pour répondre à l'ampleur des besoins.
 - Renforcer le **soutien aux réseaux locaux, régionaux et nationaux** afin de permettre un accompagnement adapté et des mécanismes d'information et d'entraide de pairs à pairs.
 - Renforcer les accompagnements collectifs pour **faciliter les coopérations et les mutualisations**, en particulier dans l'emploi.
 - **Accompagner les entreprises dans les mutations** dans l'emploi auxquelles elles sont confrontées :
 - Lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité femme/homme.
 - Améliorer l'organisation du travail vers une meilleure qualité de l'emploi (coopération, gouvernance, santé...).
 - Améliorer la responsabilité sociétale des organisations (droits culturels et droits humains, gouvernance multi partie prenante, coopérations, impacts environnementaux...).

3. Un appui aux pratiques de coopération, d'innovation et de transition

Il est temps de réfléchir autrement et de **favoriser une structuration nouvelle, qui consolide la diversité des forces citoyennes que sont les très petites entreprises d'économie solidaire, par la coopération.**

Sortir de l'isolement et de l'atomisation est un enjeu urgent auquel il faut répondre par de nouveaux mécanismes de solidarité et de développement local, pensés dans une logique de long terme. Les pratiques et les expérimentations existent, il faut désormais leur donner les moyens d'augmenter leurs capacités d'action et d'essaimage. La transition ne pourra se faire que par des processus décloisonnés, multidimensionnels et systémiques, soutenus par des politiques de coopération renforcées entre ministères et entre territoires. Il s'agit de créer des alliances concrètes entre échelons européen, national, régional et local, pour accompagner ces transformations en profondeur.

Nos préconisations

- **Mettre en place un Fonds coconstruit pour la coopération culturelle dédié à l'ESS**, pour favoriser des changements structurels vers un modèle plus solidaire, plus durable et plus respectueux des droits humains.

Ce programme d'avenir et d'appui pour la transition culturelle, solidaire et écologique, s'appuierait sur une convention d'objectifs et de moyens et des actions structurantes. Ce programme permettrait la coconstruction d'une stratégie partagée entre partenaires publics et les initiatives culturelles de l'ESS à travers plusieurs axes d'action :

- **Renforcer les coopérations**
 - Soutenir les coopérations renforcées via une aide en fonctionnement à des coopérations en cours ou émergentes tels les groupements territoriaux (collectifs artistiques, PTCE, PTCA, lieux partagés, projets de territoire), les mutualisations d'emplois à buts non lucratifs (GE, GEIQ, CAE, dispositif de mise à disposition), les outils partagés de production et de moyens...
 - Soutenir des démarches de coopération artistique territoriale ou sectorielle mettant en œuvre des actions (plateaux solidaires, lieux de stockage mutualisés, mobilité artistique, coopération internationale...).

- Soutenir des dispositifs de transfert de savoir-faire (TSF) animés par Opale, en lien avec les réseaux professionnels et citoyens, ainsi que des démarches d'accompagnement solidaire, à buts non lucratifs, partagés entre plusieurs structures.
 - Appuyer les démarches de coconstruction de projets de territoires sur les bassins de vie (projets culturels de territoire, schémas d'orientation des arts et de la culture...) par des moyens d'animation et d'accompagnement.
- **Développer des mécanismes de solidarité financière :**
- Développer des outils de solidarité financière : ouverture d'un fonds solidaire national (par exemple avec l'IFICIC, la Banque des territoires...) dédié aux TPE culturelles de l'économie sociale et solidaire, appui d'expérimentations de fonds solidaires (fonds territoriaux, de réseaux...), appui aux foncières culturelles et à leur ingénierie spécifique, accompagnement des ingénieries financières dédiées à ces projets complexes.
 - Accompagner le renforcement des fonds propres des TPE (associations, coopératives, sociétés d'utilité sociale), en lien avec France Active et le réseau bancaire : déploiement d'outil de diagnostic par les réseaux, animation des relations avec les banques, développement de l'usage des finances solidaires pour renforcer les fonds propres des entreprises, usage des excédents associatifs pour renforcer les fonds propres...
- **Soutenir l'expérimentation et essaimer les innovations culturelles, sociales, écologiques et technologiques.**
- Soutenir des pratiques innovantes et des recherches-actions, autour du développement durable et des droits culturels : la lutte contre les discriminations, la transition/sobriété écologique, la participation citoyenne, la solidarité internationale...
 - Soutenir des démarches d'évaluation, coconstruite, multiparties prenantes et assises sur le respect des droits humains et du développement durable. Elles intègrent des démarches d'évaluation d'utilité sociale, de démarche de progrès sur les droits culturels, de responsabilité sociétale des organisations...

4. Affirmer une coconstruction démocratique

Celles et ceux qui œuvrent dans des démarches d'intérêt général — autour des droits culturels, de la liberté de création, de l'engagement citoyen — constituent une force pour partager des stratégies, et participer à la définition des responsabilités et des moyens d'action publique.

Cela suppose d'organiser une interrelation active avec l'ensemble des services concernés par la culture à tous les niveaux de l'État et des collectivités. Dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, cette coopération transversale est indispensable pour répondre aux réalités de terrain et soutenir des dynamiques de transformation à la hauteur des enjeux.

Nos préconisations

- Mieux adapter les politiques publiques en prenant en compte les apports et spécificités culturelles (tiers-lieux, ruralité, aménagement urbain, politique de la ville...)
- Inscrire pleinement l'ESS dans les stratégies politiques et publiques relevant de la culture aux niveaux européen, national et régional (schémas régionaux notamment).
- Développer les processus et espaces de coconstruction de l'intérêt général aux niveaux national et territorial (schémas d'orientation, projets culturels de territoire etc.) pour permettre le dialogue et la concertation entre Etat, collectivités territoriales, écosystème culturel de l'ESS, citoyennes et citoyens.

Enfin, l'UFISC s'associe à la contribution d'ESS France.